

14.03.2011 – 16:26 Uhr

Deuxième réforme de l'imposition des entreprises : la position de l'USS Le Conseil fédéral doit immédiatement stopper les énormes pertes fiscales

Bern (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) attend du Conseil fédéral qu'il stoppe, en recourant à la procédure d'urgence, les lourdes pertes fiscales qu'entraîne la deuxième réforme de l'imposition des entreprises. Il en est redevable à la population suisse. Celle-ci n'a accepté que d'extrême justesse cette réforme ; et sur la base d'informations erronées.

Le Souverain a été doublement blousé lors de cette votation référendaire :

- Dans le livret présentant cet objet, il n'était question que de pertes fiscales à hauteur de 83 millions de francs. Aujourd'hui, la Confédération présente de nouveaux chiffres : elle s'attend à des pertes de quatre à six milliards de francs. Une estimation qui s'avérera probablement, elle aussi, trop basse.

- Le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a déclaré, lors d'une conférence de presse avant la votation, qu'il était temps de faire quelque chose pour les petites et moyennes entreprises - les PME - pour tous ces milliers de peintres, de pharmaciens, de garagistes, de fleuristes, de bouchers. Or, de cette deuxième réforme de l'imposition des entreprises, ce sont avant tout les actionnaires de grands groupes, comme le Crédit Suisse, Swiss Re ou ABB, qui en profitent à travers les milliards de francs de cadeaux fiscaux qui leur sont accordés. Pas les PME.

Ces énormes cadeaux fiscaux offerts aux actionnaires des grands groupes coûteront très cher à la population.

Kontakt:

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef et premier secrétaire de l'USS, et
Peter Lauener (079 650 12 34) responsable de la communication et porte-parole de l'USS,
se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100620828> abgerufen werden.